



**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 9 avril 2022**

**L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

**Pouvoirs :**

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

**Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_45**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES EN 2021 PAR L'EPF PACA**

La commune de Tende et l'EPF PACA ont engagé un partenariat au travers d'une convention d'intervention foncière « protection contre les risques naturels » en procédant à des acquisitions foncières.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales demande à ces dernières de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées. L'article L 2241-1, notamment son deuxième alinéa, précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou bien par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

L'action de l'EPF s'inscrivant dans ce cadre, l'établissement doit permettre à la commune de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour son compte en lui

adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées.

En conséquence, le tableau joint rend compte des acquisitions et cessions réalisées en 2021 sur notre territoire.

Il convient donc de demander à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce point.

*Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :*

- > APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2021 annexé à la présente délibération,
- > INFORME que le présent bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2021 est annexé au compte administratif de l'année 2021

***adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :